Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20231206-2023\_12\_12\_DE

#### DÉPARTEMENT DU DOUBS

# **COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

### CANTON D'ORNANS

# 25620 TARCENAY-FOUCHERANS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

DCM: N° 2023-12-12

OBJET: GITE - AIDE A L'INVESTISSEMENT - ASC PLATEAU DE TARCENAY

#### L'an deux mil vingt-trois Le six décembre

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 12/12/2023 Convocation du Conseil du 01/12/2023 Membres en exercice: 19 Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents:

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bâtiment où est situé le gîte dont la gestion est faite par des bénévoles de l'association « ASC du Plateau de Tarcenay ».

Afin de rénover la cuisine de ce gîte, l'ASC du Plateau de Tarcenay propose d'être associée à cette rénovation en apportant une aide financière de 4 500.00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (un titre sera émis au nom de l'ASC du Plateau de Tarcenay sur le budget 2024).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

> Le Maire, Maxime GROSHENRY